

PROCES VERBAL du 27 04 2023

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt-trois le vingt sept avril le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. BAUP Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme GUILLEN Angeline, M. YCART Bernard, Mme BONNARD Magali, Mme FROMENT Jacqueline, Mme SENEBIER Catherine, Mme PALLANCHARD Elodie.

Excusés : M. GAUDRY William, Mme SUZZARINI Cécile, M. MARTIN Nicolas

Date de convocation du Conseil : 20 avril 2023

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du compte-rendu du 28 mars 2023 à l'unanimité des présents.

Ligne de trésorerie :

Pour information en attente du versement des subventions et de la FCTVA concernant les travaux d'eau prévus sur l'année 2023 il y a lieu de demander un prêt court terme ou ligne de trésorerie. Il n'y a que la Caisse d'Epargne qui propose ce produit.

Après la première proposition d'une ligne de trésorerie de la Caisse d'Epargne, cette solution ne semble pas adaptée. S'orienter plutôt sur un court terme de 2 ans. A ce jour la C.E. n'a pas donné sa proposition.

Concours aux associations

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les nouvelles demandes de subvention d'associations pour l'année 2023. Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents décide le versement des subventions suivantes :

Les Amis de Vaulserre,	150 €
Art Martiaux, 2 enfants de la commune soit 2 x 50 € =	100 €
Foot Club Sud Isère, 2 enfants de la commune soit 2 x 50 € =	100 €
Amicale des donneurs de sang	100 €
Cueille la Vie,	100 €
Club Bel Age,	100 €
Ligue contre le cancer	150 €
Comité des fêtes	1 000 €
ADMR	300 €

Charge le maire à signer tout document concernant ce dossier

Le conseil municipal reconduit la somme de 50 € par enfant inscrit dans une association. L'association Prévention Routière n'a pas été retenue et il n'y pas plus d'enfants de la commune au Rugby Club Vif Monestier Trièves. Pour information Rigodons Trièves Dauphiné a été dissoute depuis cette année.

Signalétique : une commission s'est réunie afin de recenser les activités sur la commune, déterminer les lieux stratégiques pour poser les panneaux et le nombre. Un mail a été envoyé aux personnes concernées.

Bien réfléchir comment flécher les activités, notamment le Domaine des Hautes Glaces afin de ne pas augmenter la circulation au niveau des lotissements (travail en cours sur la sécurité routière).

Patrimoine : suite au projet de la signalisation il a été émis l'idée d'installer des QR code sur les panneaux pour informer l'historique du lieu de l'activité..., également installer une carte de la commune avec 12 points répertoriés et une loupe afin d'agrandir un hameau précis et mettre en valeur le paysage. Pour information la commune a acheté à Lilian Sabatier les droits d'auteur de 16 photos pour 350 €. Déterminer leur utilisation (site web, illustrer un livre, set de table, cadeau du CCAS...)

Projet également d'un livre sur les histoires qui sont en ligne. Un devis de 6 000 € pour la réalisation de 300 exemplaires du livre. Deux demandes de subvention ont été déposées pour ce projet auprès de la CDCTrièves et du Département. La réponse du service culture de la CDCTrièves est pour l'instant négative (le coût est jugé excessif). Le Département n'a pas encore répondu.

Une réflexion est à mener pour affiner le nombre d'exemplaire à produire et la façon de vendre ce livre (pré vente, pré réservation...)

Sécurité incendie : Bernard Ycart a suivi la formation proposée par le SDIS pour la CDCTrièves. Des documents obligatoires dans chaque commune :

- PCS (Plan Communal de Sauvegarde de la commune) qui a été mis à jour dernièrement e
- DICRIM (Document d'Information Communal sur les risques majeurs de Commune).

Ce dernier document est à créer ; il précise les informations sur les risques majeurs au plus près des habitants (échelle communale).

Risques répertoriés sur la commune :

- Inondation suite à de grosses précipitations
- Incendie dans les bois
- Domaine des Hautes Glaces, en responsabilité de leur propre protection de par leur activité.
- Camping sauvage et éventuels feux de camp.

Bernard Ycart proposera une version au prochain conseil.

Il est important de faire gagner du temps aux secours donc peut être prévoir une mise en situation au sein du conseil.

Un arrêté a nommé Bernard Ycart comme correspondant incendie.

Extincteurs : un devis a été demandé auprès de C. Protection Incendie concernant 7 extincteurs pour un montant total de 770 € HT

Questions diverses :

Fleurissement : Adapter aux contraintes en eau. Réduction de la quantité et choix de fleurs qui demandent moins d'arrosage.

Studio : peu de demande de personnes physiques. La Maison Ateliers a fait une demande pour éventuellement le louer à l'année, mais une demande similaire avait été déjà formulée et le conseil avait refusé de louer à une structure. A réfléchir sur une autre utilisation.

Eclairage public : économie de 62 € sur deux mois (environ 50% de la part consommation des factures) depuis l'extinction de l'éclairage public la nuit. Il n'y a pas eu de retour négatif de la part des habitants.

Réunion Agriculture CDCTrièves : Elodie Pallanchard fait un retour sur la commission. Information : des subventions seraient déblocables pour la recherche de captage.

Les démarches sont déjà en cours concernant le forage du bois du col. Des essais de pompage seront organisés sur ce captage pour évaluer sa capacité. Si les résultats sont satisfaisants, un dossier de subvention pourrait être constitué pour l'année 2024 afin d'équiper ce forage et renforcer les capacités de production.

Eau : une fuite a été détectée sur le secteur de Villard Julien entre le Fays et le réservoir de Villard Julien. Des investigations sont en cours.

Graphiste : Catherine Senebier a contacté le graphiste avec lequel la commune avait eu des échanges. Il n'est plus indépendant mais a proposé un autre prestataire. Réfléchir sur le thème à graver sur les murs du silo de stockage à Aubépin.

Déclaration Préalable Free Mobile : le maire informe le conseil municipal qu'un recours gracieux contre l'arrêté d'autorisation d'urbanisme a été reçu en lettre recommandée AR samedi 22 avril. Il émane d'un cabinet d'avocat missionné par 26 personnes dont 3 habitent la commune. Ce recours est en cours d'instruction.

Le délai d'instruction est de 2 mois.

Transport scolaire : recherche d'une accompagnatrice.